



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

L'EUROPE EN RÉGION

Mardi 24 Janvier 2023



Programmes régionaux européens en Nouvelle-Aquitaine

Sélection des projets Réunion d'échanges avec les membres de l'ICP



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



Ordre du jour

- I. Charte de consultation des programmes européens régionaux pour la sélection des opérations
- II. Rappel sur les modalités d'accès à l'extranet
- III. Propositions de programmations 2014-2020 et 2021-2027
- IV. Points divers de mise en œuvre des programmes



I. Charte de consultation des programmes européens régionaux pour la sélection des opérations



- Présentation et validation du projet de Charte : lors de l'instance de consultation des partenaires (ICP) du 3 novembre 2022
- Programmes concernés :
 - PO FEDER-FSE 2014-2020 Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
 - PDR FEADER 2014-2022 Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
 - Volet régional du programme national FEAMP 2014-2020
 - Programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027 Nouvelle-Aquitaine
 - Plan Stratégique Régional (PSR) FEADER 2023-2027 Nouvelle-Aquitaine
 - Subvention globale régionale du Programme national FEAMPA 2021-2027



- Missions :

Les partenaires :

- sont consultés sur les projets susceptibles d'être soutenus
- émettent un **avis consultatif préalable et/ou des observations argumenté(e)s** sur la base des documents mis à disposition (fiches projets/tableaux synthétiques de programmation)

⇒ **volet territorial** des fonds européens (OS 5 et LEADER) : les partenaires seront informés régulièrement des dossiers sélectionnés par chaque GAL

⇒ **FEAMPA (volet régional)** : la commission permanente (CP) de la Région est l'instance compétente pour attribuer les aides. Les partenaires seront également informés des projets retenus après leur passage en CP.



- Organisation et fonctionnement :

Les partenaires sont consultés par voie dématérialisée selon la périodicité suivante :

- mensuellement pour les mesures des PDR 2014-2022 et du PSR 2023-2027
- bimestriellement (*) pour l'ensemble des programmes concernés.

(*) une périodicité mensuelle peut être envisagée pour la sélection des projets relevant des PO Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes 2014-2020 et du Programme FEDER-FSE+ 2021-2027, si besoin.



- Organisation et fonctionnement (suite) :

=> délai de **10 jours ouvrables** laissé aux partenaires consultés pour transmettre leurs avis et/ou observations

=> documents nécessaires aux travaux des partenaires et **calendrier semestriel des ICP** : à disposition sur l'espace dédié aux consultations sur le site <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

=> Lors des consultations inter-fonds bimestrielles, pourront être organisées parallèlement des **réunions au format visio-conférence** afin de présenter aux partenaires les dossiers proposés à la programmation



- Modalités de formulation des avis à l'issue de la consultation :

- ⇒ 3 types d'avis émis à l'issue de la consultation : favorable, défavorable ou ajournement
- ⇒ avis et observations argumentés (contribution des projets aux stratégies régionales / aux résultats attendus des programmes, critères de sélection validés en CS)
- ⇒ avis préalable à la décision finale d'attribution ou de non-attribution (sauf pour les dossiers relevant du FEAMPA)
- ⇒ **décision finale et motivée** : Président du Conseil régional (pour les 3 PO et 3 PDR 2014-2020, le Programme FEDER-FSE+ 2021-2027 et le PSR FEADER 2023-2027)





L'EUROPE EN RÉGION

- Publicité des avis formulés :

Les relevés ou les répertoires mentionnant les avis formulés, établis par le PEI (direction des Fonds européens), sont diffusés aux membres partenaires sur le site <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>, dans un délai de 15 jours ouvrés suivant la date de fin de la consultation écrite.



[europe-en-nouvelle-aquitaine.eu](https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu)

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

- Dispositions en matière de conflits d'intérêts applicables aux partenaires :

Un partenaire qui serait bénéficiaire d'un projet soumis à la consultation ne pourra pas formuler d'avis.

Dans le cas où un avis rendu par un partenaire peut être de nature à enfreindre la règle d'impartialité, l'AG se réserve la possibilité de prendre toutes dispositions requises pour prévenir d'éventuels risques de conflits d'intérêts, conformément à la stratégie de lutte anti-fraude mise en place par la Commission européenne.

Si un tel risque existe, le partenaire a l'obligation de le signaler à l'AG et à ne pas émettre d'avis et/ou d'observations sur l'opération concernée, ni influencer la décision d'une quelconque manière.



II. Rappel sur les modalités d'accès à l'extranet



Les documents nécessaires aux travaux des partenaires sont mis à disposition sur le site <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>, sur chacun des espaces 2014-2020 et 2021-2027 (en cours de développement) dédiés aux consultations ICP.

Le lien vers l'extranet est systématiquement inséré dans les messages adressés aux partenaires, les informant de l'organisation d'une ICP.

Le partenaire ne pourra accéder aux documents sur l'extranet qu'à la condition de s'être inscrit préalablement via le lien :

<https://motdepasse.aquitaine.fr/pwm/public/NewUser>

- Veiller à bien renseigner le formulaire dans son intégralité
- Lors de la 1^{ère} connexion sur Extranet, veiller à cocher la case «Je souhaite accéder à/ou aux espaces des fonds européens en Nouvelle-Aquitaine».

Le PEI (direction des Fonds européens) gère ensuite les demandes et accorde aux partenaires les droits d'accès aux espaces ICP.



ESPACE PARTENAIRES

Accueil > Espace partenaires

Bienvenue dans votre espace privé

Bienvenue sur le nouvel espace collaboratif des fonds européens en Nouvelle-Aquitaine.

Ce portail permet aux partenaires de toute la Région Nouvelle-Aquitaine de consulter des documents de travail par espace de travail, de visualiser les prochains événements et de donner un avis sur des documents en consultation.

Si vous ne visualisez pas vos espaces veuillez renseigner le formulaire ci-dessous en cliquant sur "M'inscrire à un espace Europe" afin de faire votre demande d'accès.

Votre demande d'inscription à un ou des espaces sera ensuite vérifiée avec les chartes de consultation de chaque instance listant la composition des partenaires.

Bonjour [nom]

- Accéder à mon profil
- M'inscrire à un espace Europe
- Déconnexion

- Instance de consultation FEDER-FSE FEADER Poitou-Charentes 2014/2020
- Instance de consultation FEDER-FSE FEADER Aquitaine 2014/2020
- Instance de consultation FEDER-FSE FEADER Limousin 2014/2020
- Instance de consultation des partenaires FEDER FSE- FEADER 2021/2027

Agenda

24

NOVEMBRE

Les événements à venir
Aucun événement

NOVEMBRE 2022						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

[VOIR TOUT L'AGENDA](#)



III. Propositions de programmation

2014-2020 et 2021-2027



Etat d'avancement de la programmation 2014-2020

(Situation à l'issue de l'instance de sélection du 13/12/2022)

Programmes	Nombre de dossiers programmés ou engagés	Maquette Montants UE (en M€)	Montants UE programmés ou engagés (en M€)	Taux de programmation/d'engagement des enveloppes confiées
PO Aquitaine 2014-2020	2 117	568,68	546,04	96,0 %
PDR Aquitaine 2014-2022	85 524	905,62	849,92	93,8 %
PO Limousin 2014-2020	685	180,94	173,60	95,9 %
PDR Limousin 2014-2022	72 478	836,74	795,87	95,1 %
PO Poitou-Charentes 2014-2020	1 223	331,92	321,90	97,0 %
PDR Poitou-Charentes 2014-2022	42 064	574,15	523,67	91,3 %
TOTAL	204 091	3 398,05	3 211,00	94,5 %



ICP 30 janvier 2023 - Propositions de programmation 2014-2020

17 projets pour 4,758 M€ au titre des 3 PO FEDER-FSE 2014-2020 (dont 14 projets REACT-UE, pour un montant global de 4,061 M€)

PO FEDER-FSE AQUITAINE :

8 projets pour 1,95 M€ :

⇒ 1 projet visant à Accroître la taille des PME pour un montant FEDER de 0,496 M€,

⇒ 7 projets au titre de l'initiative REACT-EU pour 1,46 M€ de crédits FEDER



ICP 30 janvier 2023 - Propositions de programmation 2014-2020

PO FEDER-FSE AQUITAINE :

Commune de LIBOURNE (33) - Verdissement de Libourne - Végétalisation des cours d'école

FEDER = 57 937,03 €



ICP 30 janvier 2023 - Propositions de programmation 2014-2020

PO FEDER-FSE LIMOUSIN :

⇒ 1 projet au titre de l'initiative REACT-EU

IMET ALLOYS - Implantation d'un centre de traitement des matières réversibles superalliages et titane à Eyrein (19)

FEDER = 880 096,85 €



ICP 30 janvier 2023 - Propositions de programmation 2014-2020

PO FEDER-FSE POITOU-CHARENTES :

8 projets pour 1,92 M€ :

⇒ 1 projet visant à Favoriser l'accès à l'économie du numérique pour 54 630 €

⇒ 1 projet contribuant au Développement et à la mutation des PME pour 146 000 € de FEDER

⇒ 6 projets au titre de l'initiative REACT-EU pour 1,72 M€ de FEDER



ICP 30 janvier 2023 - Propositions de programmation 2014-2020

PO FEDER-FSE POITOU-CHARENTES :

- COOPERATIVE LAITIERE DE LA SEVRE à Celles-sur-Belle (79) - Développement majeur de la Coopérative Laitière de la Sèvre pour répondre à la hausse de la demande sur le marché du lait et des produits laitiers

FEDER = 1 183 262 €

- COMMUNE DE QUEAUX (86) - Réalisation d'un bac à chaînes en traversée de la Vienne

FEDER = 96 679 €



ICP 30 janvier 2023 - Propositions de programmation 2014-2020

PDR FEADER AQUITAINE: aucun projet présenté à cette instance de sélection

PDR FEADER LIMOUSIN : 5 projets pour un montant global de 195 652 € de crédits UE :

- ⇒ 3 projets Animation MAEC et Sensibilisation à la protection de l'environnement (80 740 €)
- ⇒ 2 projets de mise en œuvre de Stratégies locales développement forestier (114 912 €)

PDR FEADER POITOU-CHARENTES : 6 projets pour un montant global de 99 515 € de crédits UE :

- ⇒ 4 projets d'Animation pour la mise en place des MAEC (64 712 €)
- ⇒ 2 projets de Soutien au développement local Leader (34 802 €)



ICP 30 janvier 2023 - Propositions de programmation 2014-2020

PDR FEADER LIMOUSIN :

2 projets de mise en œuvre de Stratégies locales développement forestier :

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret - Animation de la Charte Forestière de Territoire du Pays de Guéret (23)

FEADER = 114 912 €



Programmation 2021-2027

- 2 instances de programmation ont été organisées **en novembre et décembre 2022** et ont permis de sélectionner 57 projets 2021-2027 représentant 10,86 M€ de crédits UE :
- ⇒ 2 projets visant à Favoriser les énergies renouvelables pour un montant FEDER de 3,249 M€ ;
- ⇒ 2 projets permettant de Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau, pour un montant de crédits FEDER de 0,792 M€ ;
- ⇒ 20 projets visant à Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, pour un montant global de crédits FSE+ de 2,335 M€ : il s'agit de projets d'accompagnement à la création d'activité s'inscrivant dans le cadre du dispositif ENA 2022 ou de projets de l'ESS (CAE et Incubateurs 2022). A noter le démarrage de la programmation FSE 2021/27 sur le dispositif AMPLI.

⇒ 3 projets visant à **Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation** ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour un montant global de crédits FSE+ de **0,411 M€** :

ces 3 projets visent à favoriser l'accès des publics à une orientation professionnelle choisie (ex : soutien à l'implantation du projet Starter – Ton avenir à la vitesse supérieure porté par NOSCHOOL)

⇒ 30 projets portés par la Région Nouvelle-Aquitaine, visant à **Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie**, pour un montant global de crédits FSE+ de **4,075 M€** : Programme 2022-2024 de formation professionnelle des personnes placées sous main de justice au sein des établissements pénitentiaires (qui s'ajoutent au 30 projets déjà programmés sur l'ICP de déc 2022 (marché du PRF de 60 lots)



ICP 30 janvier 2023 - Propositions de programmation 2021-2027

- Consultation écrite **en cours du 19 au 30 janvier** => 51 projets pour 5,297 M€ au titre du Programme FEDER-FSE+ 2021-2027
 - ⇒ **Recherche et innovation, transformation numérique et croissance économique** (axe 1) : 1 dossier pour 0,682 M€ de FEDER
 - ⇒ **Transition énergétique et écologique** (axe 2) : 5 dossiers pour 1,818 M€ de FEDER
 - ⇒ **Développement du capital humain par la formation et la création d'emploi** (axe 4) : 45 dossiers pour 2,797 M€ de FSE+

Les éléments (fiches projets/tableaux) ont été diffusés le 19 janvier.



ICP 30 janvier 2023 - Propositions de programmation 2021-2027

- CHARENTE-MARITIME BIOGAZ 1 - Création d'une unité de méthanisation à Andilly (17)

FEDER = 615 160 €

- LANORE ERRECART à Ispoure (64) - Construction d'un atelier de découpe de porcs lourds et de transformation en jambon de Bayonne et fabrication de salaisons sèches

FEDER = 682 249 €



ICP 30 janvier 2023 - Propositions de programmation 2021-2027

- 15 projets visant à Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, pour un montant global de crédits

FSE+ = 0,997 M€

Il s'agit de finaliser la programmation des projets 2022 d'accompagnement à la création d'activité amorcée lors de l'ICP du 13 décembre. 5 projets du dispositif AMPLI sont présentés (répartis sur les départements 16, 17, 19, 64 et 86) visant la création de 5 emplois sur des projets divers (épicerie solidaire itinérante, lieu d'accueil des jeunes, soutien au développement d'activités culturelles et touristiques).



IV. Points divers de mise en oeuvre des programmes



Points d'actualité :

- Consultation écrite du Comité de suivi en cours du 18 au 31 janvier 2023 :

2 AAP soumis au vote du Comité :

- ⇒ Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires publics
- ⇒ Actions de prévention et l'adaptation aux risques érosifs dans le cadre de l'aménagement durable des plages

Pour information du Comité :

- ⇒ Critères d'éligibilité de certaines typologies d'actions relevant des osp 1.2 et 1.5
- ⇒ Application des options de coûts simplifiés (OCS) dans le cadre de l'axe 4 FSE+ et l'objectif spécifique 4.1
- ⇒ Règle applicable en matière de TVA



Clôture 2014-2020 :

- Les programmes 2014-2020 entrent dans une phase importante, celle des derniers mois de réalisation et des travaux de clôture : votre participation et votre mobilisation sont essentielles dans cette dernière étape, soit en tant que bénéficiaires de crédits européens, soit en qualité de co-financeurs.



- Année 2023 : une année clé, en raison du chevauchement des périodes de programmation 2014-2020 et 2021-2027.
- Enjeu : mise en œuvre des crédits additionnels REACT-EU qui n'échappent pas au respect des échéances réglementaires, au même titre que les autres crédits des programmes.
- Période des 18 mois à venir (jusqu'au 1er semestre 2024) : réalisation des VSF et remontée des dépenses sur l'ensemble des dossiers 14-20 en cours.
- Signaler à l'AG les éventuelles difficultés structurelles rencontrées sur certains dossiers (ex : difficultés sur le respect du calendrier de réalisation des projets)



Dates	Remontée des dépenses au fil de l'eau	Commentaires
31/12/2023	Date de fin d'éligibilité des dépenses	Impossibilité de retenir une dépense acquittée après cette date
30/11/2023	Date limite de remontée des dépenses Axes REACT EU	Permettre le traitement des VSF
30/09/2023	Date limite de remontée des dépenses autres Axes des PO	Permettre le traitement des VSF
30/09/2023	Date limite de fin d'opérations Axes REACT EU	
30/07/2023	Date limite de fin d'opérations autres Axes des PO	



Calendrier ICP 1^{er} semestre 2023

- Consultation écrite plurifonds du 19 au 30 janvier => Visio partenaires mardi 24/01 à 14h
- Consultation écrite FEADER du 10 au 21 février
- Consultation écrite plurifonds du 17 au 28 mars => Visio partenaires mardi 21/03 à 14h
- Consultation écrite FEADER du 7 au 19 avril
- Consultation écrite plurifonds du 17 au 30 mai => Visio partenaires mardi 23/05 à 14h

